



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 060-216001743-20260611-09DEL_CM080626-DE

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 32
Votants : 37
Pouvoirs : 5
Absent : 2

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

09 JUIN 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

11 JUIN 2026

Absents représentés

Mme SAHNOUNE
M. KA
M. NOUWYNCK
Mme DHOURY-LEHNER
Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à M. RIFI SAIDI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés

Absents non représentés

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

9 Budget Principal - Compte de gestion 2025

■ Rapport de présentation :

Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint

Le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2025 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la Ville de Creil.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion 2025 du budget principal soumis par le comptable public, ci-annexé, présente un résultat conforme au compte administratif 2025.

Le comptable atteste de la régularité des opérations et ne formule, ni observation, ni réserve à leur rencontre.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du compte de gestion 2025 de la Trésorière Municipale de Senlis concernant le budget de la Ville 2025.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal,
- D'approuver le compte de gestion 2025 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 060-216001743-20260611-09DEL_CM080626-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte de gestion, ci-annexé, transmis par le Trésorier municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances et Synthèse du 27 mai 2026,

Considérant que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de dépenses et de recettes,

Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celle du compte administratif,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal.

Article 2 : d'approuver le compte de gestion 2025 du budget principal.

CREIL, le **11 JUIN 2026**
Pour extrait certifié conforme,

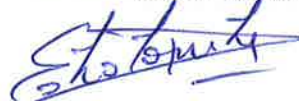
Omar YAQOUB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



Danielle SOKOLONSKI



La secrétaire de séance